

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/234

S/13317

12 mai 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 11 mai 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant aux lettres du représentant permanent de la Turquie datées des 30 avril et 4 mai 1979 (A/34/216-S/13288 et A/34/221-S/13297), auxquelles étaient jointes deux lettres de M. Denktash datées des 19 et 15 avril, respectivement, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de formuler les observations suivantes :

On ne saurait évidemment attendre un pays qui a commis une agression brutale contre un petit pays voisin non aligné et sans défense, ni de ses collaborateurs, qu'ils respectent la vérité. Les lettres susmentionnées de M. Denktash dénaturent totalement les faits et présentent donc une image déformée et fautive de la situation. L'intention est manifestement de rejeter la lourde responsabilité qu'a la Turquie dans la situation actuelle à Chypre sur la victime de ses actes. Il est vraiment ironique que la Turquie parle de menaces pour la justice et la paix à Chypre alors que des milliers de soldats turcs continuent d'occuper une grande partie du territoire de Chypre. Ainsi, alors que la Turquie continue de violer la Charte des Nations Unies et manifeste son mépris pour les résolutions concernant Chypre, M. Denktash se retrouvant sans arguments valables, recourt aux mêmes allégations éculées et dénuées de fondement qui ont été réfutées de façon concluante dans le passé.

Afin de rétablir les faits, voici ce que le Président de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou, a déclaré le 10 avril 1979 à Salonique :

"Nous recherchons une solution fondée sur l'indépendance authentique, dans un Etat véritablement libre, jouissant de l'intégrité territoriale et souverain, où la population tout entière, tant les 82 p. 100 de Chypriotes grecs que les 18 p. 100 de Chypriotes turcs, pourraient vivre ensemble dans l'unité et édifier ensemble un avenir meilleur pour les générations à venir. Nous sommes fermement

x A/34/50.

convaincus que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies - celles de l'Assemblée générale et celles du Conseil de sécurité - contiennent toutes les conditions et éléments requis pour parvenir à une solution juste et pacifique."

Y-a-t-il dans ce qui précède de quoi susciter le désarroi de la Turquie et de la communauté chypriote turque? Pourquoi donc M. Denktash juge-t-il utile de faire tant de bruit à l'heure actuelle?

Une fois encore, le Ministre adjoint de l'éducation, M. Hadjistephanou, est accusé d'avoir prononcé un discours "enflammé". On trouvera ci-après une citation de ce discours qui en donne la substance :

"Attila doit quitter notre terre et Chypre doit être laissée à tous ses habitants, une Chypre souveraine, unitaire, indépendante et libre d'armées étrangères. Grecs, Turcs, Maronites et Arméniens doivent pouvoir tous vivre en paix comme dans le passé."

En toute équité et en toute objectivité, peut-on qualifier un tel discours d'enflammé? Quel mal y-a-t-il à préconiser l'indépendance de Chypre ou la coexistence de tous les Chypriotes ou à dire que les armées étrangères devraient quitter l'île, ainsi que le prévoient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies? Pourquoi alors M. Denktash fait-il une entorse à la vérité et essaie-t-il de donner une image trompeuse de la réunion au cours de laquelle le discours susmentionné a été prononcé? Aucun serment n'y a été prononcé ni répété. Il s'agit là d'un mensonge délibéré.

Le discours susmentionné du Président Kyprianou ne contient rien qui puisse être qualifié de "tentative pour entretenir la discorde entre les deux communautés". D'autres, ainsi qu'il a été amplement documenté par le passé, dans des rapports objectifs, ont entretenu la discorde entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs dans le cadre d'une politique délibérée, mais pas le Président de la République de Chypre.

Quant au discours prononcé par le Président Kyprianou le 24 mars 1979 à Limassol, en voici des extraits qui révèlent l'esprit dans lequel il a, en fait, été prononcé :

"... Nous ne considérons pas les Chypriotes turcs comme des adversaires. Nous pensons qu'ils doivent avoir compris que leur bonheur est du côté des Chypriotes grecs, que leur bonheur, comme celui de la population tout entière, réside dans l'unité de l'Etat et dans l'unité de la population. Nous n'accepterons pas de partage, pas plus que nous n'accepterons les faits accomplis. Pour progresser vers une solution du problème de Chypre, la Turquie doit renoncer à ses visées expansionnistes.

Les masses chypriotes turques se rendent compte désormais que l'Attila turc n'est pas venu à Chypre pour protéger leurs intérêts mais pour imposer une solution à lui, conforme à ses plans expansionnistes."

En ce qui concerne le message traditionnel de l'Ambassadeur de Grèce, en date du 24 mars, le paragraphe ci-après en contient l'essentiel :

"Nous continuerons à appuyer le Gouvernement de Chypre dans la recherche d'une solution qui sauvegarde l'indépendance de l'Etat de Chypre et son intégrité territoriale afin que Chypriotes grecs, Chypriotes turcs, Arméniens et Maronites puissent vivre une vie libre, honorable et heureuse."

Je suis certain que nul ne saurait raisonnablement contester cette déclaration.

Au moment où vos efforts tendent vers l'organisation d'une réunion fructueuse entre le Président Kyprianou et M. Denktash, pour le succès de laquelle toute la bonne volonté possible est absolument indispensable, Ankara et M. Denktash ont jugé bon de recourir à des fins de propagande aux mêmes vieilles allégations malveillantes et dénuées de tout fondement. Les lettres en question et le moment choisi ne contribuent certes pas à la "trêve politique entre les parties", dont M. Denktash se réclame haut et fort mais que lui-même enfreint de façon aussi flagrante; on en conçoit même des doutes quant aux véritables intentions d'Ankara et des dirigeants chypriotes turcs en ce qui concerne les futurs pourparlers, surtout à la lumière d'autres déclarations négatives faites cette semaine à Strasbourg par le Premier ministre de la Turquie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Andreas J. JACOVIDES
